

Réunion Multilatérale

Femmes en prison : Vers des politiques et pratiques pénitentiaires plus sensibles au genre dans les Etats membres du Conseil de l'Europe

Strasbourg, 12-13 novembre 2025

Note conceptuelle

Aperçu:

Bien que les femmes et les jeunes filles constituent une minorité de la population carcérale mondiale, elles sont confrontées à des défis particuliers qui nécessitent des politiques et des pratiques adaptées. Avec plus de 740 000 femmes incarcérées dans le monde, un chiffre qui a augmenté de près de 60 % depuis 2000, il est urgent de mettre en place une gestion pénitentiaire sensible au genre, des programmes spécialisés et des alternatives à la détention axées sur la communauté.

Contrairement à cette tendance mondiale, l'Europe a enregistré une baisse de 13 % de sa population carcérale féminine, les femmes représentant désormais 5,9 % de l'ensemble des détenus¹. Cependant, des défis importants persistent dans de nombreux pays européens, et cette baisse globale dissimule des préoccupations persistantes.

Selon les normes du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT)², il peut s'avérer très coûteux pour les États de prendre des dispositions distinctes pour les femmes en détention, avec pour conséquence un emprisonnement dans un nombre de lieux réduit (parfois loin de leur domicile et de celui de leurs enfants à charge), dans des locaux initialement conçus pour des détenus de sexe masculin (et qu'elles peuvent être amenées à partager avec eux). Dans ces circonstances, il convient de veiller tout particulièrement à ce que les femmes privées de liberté soient détenues dans un environnement sûr et décent.

Des études montrent ^[3] ^[4] que les femmes diffèrent des hommes non seulement par les raisons pour lesquelles elles commettent des infractions, mais aussi par leur expérience en prison, ce

¹ Krabbe, M., & van Kempen, P. H. (2017). Les femmes en prison : une perspective transnationale. Dans P. H. P. H. M. C. van Kempen & M. J. M. Krabbe (Eds.), *Les femmes en prison : les règles de Bangkok et au-delà / Femmes en prison. Les règles de Bangkok et au-delà* (pp. 3-34). Intersentia.

² Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT), *Les femmes privées de liberté* : Extrait du 10e rapport général du CPT (CPT/Inf(2000)13-part), 2000, <https://rm.coe.int/16806cd381>

qui nécessite un soutien spécifique en matière de santé^[5], de bien-être et de sécurité. Les femmes délinquantes ont souvent des besoins spécifiques liés à leur genre, relatifs à des antécédents de maltraitance, à des problèmes de santé mentale, à la dépendance à des substances, à des responsabilités familiales et au risque de victimisation après leur libération. Il est essentiel de reconnaître et de répondre à ces besoins afin de leur apporter un soutien approprié.

Cette réunion multilatérale s'appuiera sur les normes élaborées par le CPT^[6], qui vont de l'hébergement approprié à l'accès aux activités, en passant par l'hygiène, la santé, les soins prénatals et postnatals, la gestion sensible au genre et les contacts avec le monde extérieur, dans le prolongement du cadre minimum établi au niveau mondial dans les [Règles de Bangkok](#). Elle permettra d'explorer les meilleures pratiques, d'identifier les lacunes et de discuter des mesures supplémentaires nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques des femmes en prison.

La réunion se concentrera sur des questions clés visant à améliorer à la fois le traitement et la réinsertion des femmes délinquantes. Parmi les thèmes centraux figurent les parcours socio-économiques et psychologiques complexes qui conduisent les femmes vers le système pénal, en particulier l'impact profond des violences domestiques et sexuelles. De nombreuses femmes sont poussées à commettre des infractions suite à des relations coercitives ou abusives, et les réponses inadéquates du système pénal exacerbent souvent leur victimisation, perpétuant ainsi les cycles de violence et de délinquance.

L'accent sera mis sur les approches plus sensibles au genre dans la pratique carcérale, notamment la formation spécialisée du personnel, la protection de la santé des femmes et le maintien des liens familiaux. La conférence soulignera également l'importance des programmes de réinsertion adaptés aux expériences vécues par les femmes et y seront examinées les alternatives non privatives de liberté qui facilitent la réinsertion et réduisent la récidive.

Les principaux objectifs de la réunion multilatérale sont les suivants :

- Commémorer le 15^e anniversaire des [Règles de Bangkok](#) en sensibilisant le public aux défis particuliers auxquels sont confrontées les femmes en prison
- Promouvoir une meilleure compréhension de la mise en œuvre des normes élaborées par le Conseil de l'Europe et le CPT
- Faciliter l'échange de bonnes pratiques en matière de gestion des prisons tenant compte du genre, et favoriser un dialogue ouvert sur les outils et les interventions de réinsertion qui s'attaquent aux causes profondes de la délinquance féminine
- Renforcer la collaboration entre les parties prenantes qui s'engagent à améliorer le traitement et les résultats à long terme pour les femmes en détention
- Soutenir et promouvoir les femmes occupant des postes de direction au sein des administrations pénitentiaires, en reconnaissant leur rôle crucial dans la promotion d'actions durables et sensibles au genre (atelier parallèle qui se tiendra après la réunion officielle).

^[3] Krabbe, M., & van Kempen, P. H. (2017). Les femmes en prison : une perspective transnationale. Dans P. H. P. H. M. C. van Kempen & M. J. M. Krabbe (Eds.), *Les femmes en prison : les règles de Bangkok et au-delà / Femmes en prison. Les règles de Bangkok et au-delà* (pp. 3–34). Intersentia.

^[4] Leote de Carvalho, M. J., Duarte, V., & Gomes, S. (2021). Criminalité et délinquance féminines : un kaléidoscope de changements à l'intersection du genre et de l'âge. *Women & Criminal Justice*, 33(4), 280-301. <https://doi.org/10.1080/08974454.2021.1985044>

^[5] van den Bergh, B. J., Gatherer, A., Fraser, A., & Moller, L. (2011). Emprisonnement et santé des femmes : préoccupations relatives à la sensibilité au genre, aux droits humains et à la santé publique. *Bulletin de l'Organisation mondiale de la santé*, 89(9), 689–694. <https://doi.org/10.2471/BLT.10.082842>

^[6] Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT). (Janvier 2018). *Les femmes en prison* (Fiche d'information, CPT/Inf(2018)5). Conseil de l'Europe.